



RAPPORT
SESSION D'HIVER DES OING DU CONSEIL DE L'EUROPE
STRASBOURG, 21-25 JANVIER 2008

1. Information préliminaire

Cette session d'hiver des OING (organisations internationales non gouvernementales) du Conseil de l'Europe (CoE) a commencé avec une réunion du bureau de la commission de liaison et une réunion de la commission de liaison¹ (lundi 21 janvier).

Une session plénière de la conférence des OING s'est tenue le mardi 22 janvier, suivie des réunions des regroupements thématiques le mardi 22 et le mercredi 23 janvier.

Le jeudi 24 janvier, une réunion d'accueil des OING nouvellement dotées du statut participatif a été organisée.

Santé Mentale Europe (SME) était représentée par Fanny Muller, Information and Human Rights Officer.

Cette nouvelle session a marqué un tournant dans l'histoire de la conférence des OING. Mme Annelise Oeschger, présidente de la conférence, a insisté sur l'opportunité donnée à la conférence de peser davantage sur l'avenir de l'Europe. D'une part, les attentes du Conseil de l'Europe vis-à-vis des OING grandissent. Les OING sont invitées à contribuer dans un nombre croissant de comités intergouvernementaux et de groupes d'experts, de campagnes et de conférences ministérielles.

D'autre part, les représentants des OING et les responsables d'ONG (organisations non gouvernementales) nationales demandent à la conférence de s'investir plus dans la promotion et le suivi des principales conventions et recommandations du Conseil de l'Europe.

Pour répondre à ces nouveaux défis, la commission de liaison a décidé d'entamer une réflexion sur la réorganisation de la conférence des OING. Il s'agira notamment

¹ La commission de liaison des OING, établie en 1976, assure la liaison avec le secrétariat général, et encourage les OING à coopérer avec le Conseil de l'Europe.
Pour de plus amples informations, visitez: http://www.coe.int/T/f/ONG/Public/Commission_de_liaison/

de rendre son travail thématique plus «result-oriented» et donc plus directement utilisable dans les domaines où la conférence souhaiterait faire entendre la voix de la société civile.

La conférence devra également se doter d'organes qui permettront d'élaborer des visions communes sur des questions concernant les principes fondamentaux du Conseil de l'Europe et de communiquer ses travaux au sein de l'organisation et dans les pays membres.

2. Réunion de la conférence des OING du Conseil de l'Europe, mardi 22 janvier

La réunion a été présidée par Annelise Oeschger, présidente de la conférence

Ouverture de la réunion

Annelise Oeschger a souhaité la bienvenue aux participants.

Elle a exprimé sa satisfaction à voir l'accroissement des pouvoirs de la conférence des OING officiellement reconnue par la nouvelle Recommandation (2007)¹⁴ sur le statut juridique des ONG, qui a été adoptée à l'unanimité par le comité des ministres le 10 Octobre 2007².

Elle a également félicité les 15 ONG qui ont reçu le statut participatif en décembre 2007.

L'agenda de la réunion et le rapport de la dernière session ont été adoptés.

Rapport d'activité de la commission de liaison

L'intervenant suivant, Jean-Marie Heydt, vice-président de la commission de liaison, a présenté le rapport d'activité de la commission de liaison pour 2007.

Pour lire le rapport, visitez:

http://www.coe.int/t/f/ong/public/conf%20E9rence_ong/documents/2008/01_OING_Conf_2008_OJ1_fr.asp#TopOfPage

Le rapport décrit les objectifs qui ont été atteints par la commission de liaison en 2007:

- Augmentation de l'efficacité et de la transparence du travail de la conférence des OING;
- Soutien de la société civile à travers quatre priorités principales: relations avec les autorités publiques de la Fédération de Russie; plan d'action sur la démocratie en Biélorussie; congrès régional des ONG à Kiev (Ukraine) les 25-27 Novembre 2007; et mise en place du conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG;
- Dialogue interculturel et interreligieux: un livre blanc sur le dialogue interculturel est en cours de rédaction; un forum sur le dialogue interculturel ainsi qu'un colloque sur la cohésion sociale dans une Europe multiculturelle ont été organisés;
- Groupes vulnérables: une table ronde sur le thème «Enfants - Créateurs d'Europe» a été organisée ainsi qu'une journée mondiale du refus de la misère;
- Droits de l'homme: une journée d'étude sur les dérives sectaires s'est déroulée en juin 2007; une déclaration des OING a été adoptée en soutien à

² Pour de plus amples informations, visitez:

[https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CM/Rec\(2007\)14&Language=lanFrench&Ver=original&Site=CM&BackColorInternet=9999CC&BackColorIntranet=FFBB55&BackColorLogged=FFAC75](https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CM/Rec(2007)14&Language=lanFrench&Ver=original&Site=CM&BackColorInternet=9999CC&BackColorIntranet=FFBB55&BackColorLogged=FFAC75)

- Amnesty International contre les attaques fondées sur des positions doctrinales religieuses; le regroupement droits de l'homme a adopté une résolution relative à l'intervention du Patriarche Alexis II de Moscou sur l'homosexualité en Russie;
- Démocratie: la conférence a été représentée au forum pour l'avenir de la démocratie, qui s'est tenu à Sigtuna (Suède) du 13 au 15 Juin 2007;
 - Collaboration avec les autres piliers du conseil de l'Europe et les autres institutions européennes:
 - Le comité des ministres et les conseils intergouvernementaux: la conférence a été consultée au sujet de la recommandation (2007)14 sur le statut légal des ONG;
 - Congrès des pouvoirs locaux et régionaux: un mémorandum commun a été adopté;
 - Assemblée parlementaire: en novembre le comité permanent de l'assemblée a adopté des textes relatifs à la coopération entre l'assemblée et la conférence des OING; la conférence est également consultée sur des questions urgentes.
 - Union européenne: un échange de vues avec Luisella Pavan-Woolfe, représentante permanente de la Commission européenne au Conseil de l'Europe, a été organisé; la conférence a aussi été très impliquée dans la mise en place de la Plateforme des droits fondamentaux au sein de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Le rapport d'activité a été adopté à l'unanimité.

Les participants ont respecté une minute de silence en l'honneur de Mme Micheline Galabert, décédée récemment, qui était un membre actif et dévoué du regroupement Egalité-parité hommes-femmes.

Livre blanc sur le dialogue interculturel

Une mise à jour sur l'état d'avancement du livre blanc sur le dialogue interculturel a été donnée par Christoph Spreng, chef de projet. L'adoption du livre blanc par le comité des ministres a été reportée au mois de mai 2008 (initialement l'adoption du livre blanc devait se faire en décembre 2007).

Cependant, un manuel utile sur le thème «Des valeurs vivantes pour la démocratie» est déjà disponible.

Une journée d'étude sur les règles de droit et le dialogue interculturel sera organisée en juin 2008.

Le rapport d'activité 2007 des regroupements

Jean Claude Gonon, rapporteur général de la commission de liaison a présenté le rapport d'activité 2007 des groupements thématiques. Il a souligné les évolutions les plus remarquables:

- Les OING sont de plus en plus représentées dans les comités directeurs et les comités d'experts. Leur collaboration avec les autres piliers du Conseil de l'Europe a largement augmenté. Leur participation aux campagnes du Conseil de l'Europe est maintenant plus visible et récurrente.
- Les regroupements modifient et améliorent leurs méthodes de travail: les regroupements partageant des préoccupations et intérêts communs organisent des réunions conjointes; l'objectif est de rationaliser, d'être plus flexible et de s'ajuster aux réalités institutionnelles du Conseil de l'Europe; des groupes de travail «ad hoc» sont mis en place.

- De nouvelles préoccupations ont permis l'ouverture de nouveaux domaines de travail: par exemple la féminisation de la pauvreté, ainsi que l'augmentation et la persistance de la pauvreté dans la société.

Le rapport d'activité a été adopté à l'unanimité.

Pour lire le rapport d'activité, visitez:

http://www.coe.int/t/f/ong/public/conf%E9rence_ong/documents/2008/01_OING_Conf_2008_OJ1_fr.asp#TopOfPage

Enquête européenne de jeunesse

Une mise à jour du projet «Enquête européenne de jeunesse» du Conseil de l'Europe a été donnée par son coordinateur. Cette enquête, lancée en avril 2007, a pour objectif de recenser les instruments de protection des enfants dans tous les pays européens. Elle a été traduite en 10 langues. 1200 réponses ont été collectées jusqu'à présent.

Les résultats de cette enquête seront présentés lors de la prochaine réunion de la conférence des OING, en juin 2008.

Intervention du président de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)

Jean-Paul Costa, président de la CEDH, a rejoint la réunion pour un échange de vues sur la collaboration entre la cour et la conférence des OING.

M. Costa a réaffirmé son engagement à assurer des relations meilleures et plus étroites entre la cour et les OING jouissant du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe. Il a insisté sur le rôle privilégié de ces dernières, à la fois conseiller et représentant des plaignants. Il a reconnu leur mission de sensibilisation et leur implication active dans la prévention des violations des droits de l'homme.

Un échange de vues formel entre la cour et les OING a eu lieu il y a deux ans et il avait conduit à une évolution de la politique de communication de la cour. Les documents et procédures relatifs aux affaires sont maintenant publiés à un stade précoce sur le site Internet de la cour, permettant ainsi aux OING d'entreprendre des actions plus efficaces dans les délais impartis.

La cour européenne des droits de l'homme est aujourd'hui à un tournant de son histoire.

Son indépendance a été récemment remise en cause par certains États membres du Conseil de l'Europe, et, d'autre part, la cour doit faire face à une croissance exponentielle du nombre des requêtes individuelles. Cela met sérieusement en péril l'efficacité du système de contrôle de la convention européenne des droits de l'homme.

La reconnaissance politique de ce problème a été exprimée lors de la conférence ministérielle européenne sur les droits de l'homme qui a eu lieu à Rome, les 3-4 novembre 2000, et à la suite de laquelle un processus de réflexion sur les moyens de garantir l'efficacité permanente de la cour a été lancé au sein du Conseil de l'Europe. Ce processus a mené à l'adoption du protocole n° 14 de la CEDH le 12 mai 2004. Le processus de réforme est toutefois encore en cours puisque la Fédération de Russie a refusé de signer le protocole.

2008 marquera aussi le 10^{ème} anniversaire de la cour unique et permanente (avant le 1^{er} novembre 1998, une cour et une commission à temps partiel se partageaient l'examen des plaintes). Des événements seront organisés à cette occasion.

Intervention du directeur des institutions démocratiques, direction générale de la démocratie et des affaires politiques

L'intervenant suivant était Philip Blair, directeur des institutions démocratiques à la direction générale de la démocratie et des affaires politiques.

En réponse à la question de Cyril Ritchie, président du regroupement Société civile, qui a regretté l'absence d'une section spécialement dédiée au travail de la conférence des OING dans le rapport annuel 2007 du Conseil de l'Europe, M. Blair a officiellement déclaré que la conférence aurait sa propre section dans la prochaine édition.

M. Blair a donné une vue d'ensemble des développements majeurs relatifs à la démocratie qui devraient avoir lieu en 2008:

- organisation d'un forum des ONG sur l'éducation aux droits de l'homme, qui devrait se tenir en octobre 2008;
- organisation d'un forum sur l'avenir de la démocratie;
- adoption d'un nouveau projet de protocole sur la convention relative à la participation des citoyens;
- adoption d'un projet de stratégie du Conseil de l'Europe sur la promotion de la bonne gouvernance au niveau local.

Réorganisation des structures et des méthodes de travail de la conférence des OING

Patrice Collignon, membre de la commission de liaison, a résumé les discussions autour de la réorganisation des structures et méthodes de travail de la conférence des OING, qui se sont déroulées lors de la réunion de la commission de liaison le lundi 21 janvier.

Un accord a été trouvé au sujet de la nécessaire reconnaissance des OING en tant que quatrième pilier du Conseil de l'Europe, aux côtés du comité des ministres, de l'assemblée parlementaire et du congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Le rôle politique de la conférence devrait également être reconnu et le renforcement des capacités de travail de la conférence sera une priorité.

Les nouvelles structures suivantes ont été proposées:

- La **conférence des OING**: elle conserverait ses pouvoirs actuels et déciderait de la direction politique et des positions à adopter sur les questions fondamentales. Il est prévu qu'elle se réunisse à chaque session parlementaire.
- Le **bureau**: il serait composé de 7 membres élus par la conférence des OING (1 président, 3 vice-présidents, 2 rapporteurs, et le président de OING service). Le bureau assurerait la mise en œuvre des décisions de la conférence des OING et serait en charge des affaires courantes.
- Le **comité permanent** (qui remplacerait l'actuelle commission de liaison): il serait composé des membres du bureau, des présidents des regroupements thématiques et des présidents des groupes transversaux ou des groupes d'experts. Il serait également ouvert aux observateurs de la conférence des OING.
- Les **comités thématiques**: ils continueront leur travail thématique sur des questions telles que les droits de l'homme, la cohésion sociale, la culture et l'éducation, etc.

Un vote relatif à la composition des différents regroupements thématiques se tiendra en avril 2008.

Pour de plus amples informations sur la réorganisation des OING, visitez:

http://www.coe.int/t/f/ong/public/Note_Reorganisation_Conference_session_janvier_2008_REV20dec.asp#TopOfPage

Intervention du directeur chargé de la protection sociale et de l'intégration à la commission européenne

Jérôme Vignon, directeur chargé de la protection sociale et de l'intégration à la commission européenne, a présenté le travail de commission dans le domaine de l'inclusion sociale.

Il a brièvement rappelé les principaux développements et réalisations de la stratégie européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui est basée sur les articles 136 et 137 du traité d'Amsterdam.

Au sommet de Lisbonne de mars 2000, les dirigeants de l'Union européenne ont établi une nouvelle stratégie, désormais connue comme la «Stratégie de Lisbonne», et se sont mis d'accord sur la méthode ouverte de coordination (MOC), qui fournit un cadre de coordination politique sans contrainte légale. La MOC est une méthode souple et décentralisée impliquant: un accord sur des objectifs et indicateurs communs; la préparation de rapports nationaux stratégiques dans lesquels les Etats membres déterminent comment les politiques seront planifiées afin de réaliser les objectifs communs au cours d'une période donnée; et l'évaluation conjointe des stratégies par la Commission européenne et les Etats membres.

Selon M. Vignon, la stratégie européenne sur l'inclusion sociale est solide car:

- elle repose sur des statistiques et des indicateurs;
- elle bénéficie de l'impulsion politique du conseil européen qui se tient chaque année;
- elle bénéficie d'une grande visibilité au niveau européen grâce aux ONG (deux rencontres entre les ONG et la commission sont organisées chaque année en mai et octobre), mais sa visibilité au niveau national devait être renforcée.
- elle est très souple: si un problème est négligé, la stratégie peut être réorientée;
- la question de l'inclusion sociale est très bien intégrée dans les politiques telles que les politiques sur l'emploi et la protection sociale, et elle devrait l'être davantage dans les politiques sur le logement ou la santé par exemple.

Les ONG interviennent dans ce processus tant en amont (elles peuvent envoyer à la commission leurs commentaires et critiques) qu'en aval (elles sont parfois associées aux gouvernements nationaux pour la rédaction des rapports nationaux sur l'inclusion sociale).

En 2007, un mémorandum d'accord sur la coopération entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe a été adopté. Il comprend sept domaines d'action; la cohésion sociale en fait partie.

Présentation de Soli TV

Un nouveau média a été présenté aux participants: «*Soli TV*».

Soli TV a pour but de mettre en lumière le travail et les activités des OING travaillant dans le domaine de la cohésion sociale à travers la diffusion et la production de films (documentaires, fictions, reportages, spectacles, etc.), mais aussi l'information et la sensibilisation à ces questions.

Soli TV devrait également servir de plateforme entre les OING, les décideurs politiques et les sponsors.

Elle est basée à Chalon-sur-Saône (France).

Elle sera d'abord développée en français et ensuite en anglais.

Cette initiative est soutenue par le Conseil de l'Europe, le Conseil Régional de Bourgogne (France) et Nicéphore cité.

Pour de plus amples informations, visitez:

<http://vidsearch.myspace.com/index.cfm?fuseaction=vids.channel&ChannelID=255090270>

Termes de référence du conseil d'experts de la conférence des OING pour le droit en matière d'ONG

La session s'est terminée avec la présentation du conseil d'experts pour le droit en matière d'ONG.

Le conseil d'experts est une initiative des ONG pour les ONG de tous les Etats membres du Conseil de l'Europe et de la Biélorussie.

Le conseil d'experts vise à contribuer à la création d'un environnement favorable aux ONG dans toute l'Europe, par l'examen de la législation nationale relative aux ONG et de sa mise en œuvre, et par la promotion du respect des normes du Conseil de l'Europe et des bonnes pratiques européennes en la matière.

Le président de ce conseil d'experts sera Cyril Ritchie, qui est l'actuel président du regroupement Société civile. Le mandat du président sera de trois ans.

Pour de plus amples informations, visitez:

http://www.coe.int/t/f/ong/public/Conseil_Expert_mandat_adopte_janvier2008_fr.asp#TopOfPage

La conférence plénière des OING a été suivie par les réunions des regroupements thématiques suivants:

- Grande pauvreté et cohésion sociale,
- Santé,
- Dialogue solidarité Nord-sud,
- Droits de l'homme,
- Villes,
- Monde rural et environnement.

Pour de plus amples information: personne de contact, Fanny Muller, Information and Human Rights Officer à SME, Email fmuller@mhe-sme.org, Tel + 32 2 280 04 68.

Fanny Muller, février 2008